CONDITIONS;

PRIX : 12 PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra rompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre entamé.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du Lac du chemin à coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

POUR LE HAVRE, (*Passage seulement.*)

Le navire bien connu, **BOLIVAR**, capitaine A. C. Cutler, partira pour le dit port d'ici au 3 du mois prochain. Pour passage, ayant de bons engagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le navire **MORDICAI**, capit. Thompson, partira vers le 6 août, ayant des bons emménagemens pour 6 passagers, s'adresser à bord, ou à

21 juillet J. MAGER.

POUR MATAMORAS.

La goëlette bien connue, **PEARL**, capitaine Chester. Il en fait ou passage, s'adresser à la capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT,

24 juillet rue St Louis, No. 11

POUR TAMPICO.

La goëlette **TWO-BROTHERS**, capitaine Harper. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à BENJ BOOTH & CO,

17 juillet rue Bienville, N° 47

POUR TAMPICO.

La goëlette **LAFAYETTE**, capitaine Williams. Pour fret ou passage, s'adresser à

A. BARON,

17 juil rue Royale, N° 100

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une étuve &c. situés rues Blanderville et Amour. CHS. HATREL,

23 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements s'adresser à

B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guidot viennent de faire dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à MEDEPUCOL, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON**, en briques à deux étages, rue Toupher, entre Julie et St. Joseph; s'adresser à

TOURNE & BURWITH,

7 mai rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 83, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 81, rue St. Louis.

15 mai

VINGT HASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui délivrera au soussigné, un cheval alezan clair, ayant une étoile au front, la queue fournie, le corps élancé, les deux pieds de derrière blancs et le front blanc. Il va à l'amble et au trot, et est d'une taille ordinaire. Ce cheval a été enlevé du port de la Nouvelle-Orléans, à ce tiennent les Attakapas-à-vapeur.

J. FLUE,

15 juillet—1m Par ses Fondés de Pouvoirs.

Reçu par le Bolivar, et à vendre par Vente Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse.

Fromage pâte-grasse,
Fromage de Gruyère,
Dito croûte rouge,
Graines fraiches de jardinage.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

On recevra au bureau de cette compagnie jusqu'au 12 d'août, des propositions pour recevoir quatre portions de terre situées au bout du Canal Gravier, et qui se communiquent Bas-in Gravier ou Grande Route. Un plan est déposé au bureau de la dite compagnie où on donnera toutes les informations nécessaires.

Par ordre de la direction,

21 juil L. F. GENERES, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orleans et Carrollton.

On recevra au bureau de cette compagnie jusqu'au 20 août des propositions pour fournir le bois nécessaire pour la construction du chemin à coulisses, savoir :

65000 pieds courant de bois équarri, de 8 sur 12 pouces, tiré des cyprières de la basse Louisiane, ou de cyprès noir, de l'Alabama;

5000 pièces, idem de 10 sur 12 pouces, de 2 à 10 pieds de long;

65000 pieds courant, de 7 pouces sur 10,

10,000 chevilles d'acacia, de 18 à 22 pouces de long, sur 2 pouces carrés il faut que le bois soit sec.

12,000 coins, de 17 à 19 pouces de long, 5 pouces de large, 1½ pouce d'épaisseur à un bout et un à 1 pouce à l'autre.

1000 pied courant 1 pied carré.

2 seuils, 70 pieds de long sur 1 de carré; 31 idem 17 pieds de long sur un 1 ditto carré.

Ils doivent être tirés des cyprières de la basse Louisiane ou de cyprès noir.

35 pilotis, 14 pieds carrés à un bout, 1 idem à l'autre, 35 pieds de long.

110 pilotis, 1 pied carré à un bout, 11 pouces à l'autre, 20 pieds de long.

20 pilotis, 15 pouces carrés à un bout, 12 pouces à l'autre, 25 pieds de long.

300 pilotis, 10 pouces carrés à un bout, 9 idem à l'autre, 20 pieds de long.

On obtiendra tous les renseignemens nécessaires, en s'adressant au bureau de la dite compagnie.

Par ordre de la direction,

24 juillet L. F. GENERES, secrétaire.

3000 LIVRES Clous d'un pouce à un pouce un huitième, et grands Clous de quatre à sept pouces et demi, récemment reçus et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.

17 juillet rue Royale, No 117

ETOFFES imprimés—300 pièces Etoffes imprimés, propres aux marchés mexicains, ayant droit au *debenture*, récemment reçu et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.

17 juillet rue Royale, No 117

---

100 PANIERS Champagne, 1ère. qualité, en débarquement du navire Hiram, de la marque G. N. L. E. Rougier, à vendre par

15 juil D. DUBERTRAND.

MESSRS. J. & J. DARAMON reçoivent par le navire Huntsville :

1 caisse 4-4 et 5-4 linons noirs en gaze, bordure unie;
2 balles etamines noires;
1 caisse gros de naples noir; 1 do. perenelles noires;
do. mousselines à jour, façon et dentelle;
do. coton à coudre d'oriil. 15 juil

SUCRE—50 boucauts sucre, en magasin à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co.

15 juillet 38, Nouvelle Levée

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fondre en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles tenons, appareils de fontaines, de bains et d'eau de pluie, numéros de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, bagues de rideaux et esclicar—répare aussi les chandeliers et lampes généralement nettoie et bronze tous ces articles des plus modernes. 4 mai—6m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du recoud district supérieur, composées de St. Jacques, l'Assomption, l'Ascension, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste de l'année. 5 mars—3

CERCEAUX DE BOIS—Le soussigné a reçu par le navire Huntsville, six cherbes cerceaux de bois.

M. WALTON,

juillet rue de la Douane, Nos 12 et 14

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 7 août 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au faubourg Ste. Marie, auprès de la guildive de M. Caldwell, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas Wheeler. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,

26 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 8 août, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les meubles meublants et literie, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Plus; un cheval, avec selle et bride, et une montre en or, appartenant à la même succession. Conditions, de la vente: Comptant. Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

26 juil

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 9 août 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Nathaniel Munge. Conditions, de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour,

26 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves, —*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 17 août 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Clifford, les esclaves ci-après désignés, savoir :

1°. Un jeune homme nommé Julian, âgé d'environ 36 ans, et Tyman, *alias* Gilbert âgé d'environ 11 ans, fils de Julian.

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

15 juil W. F. C. DUPLESSIS, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, six août, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et des Remparts, les meubles meublant, ustensiles et effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Gabriel veuve Tagiasco et al., décédée épouse de François Victor et al.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

21 juillet W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu le docteur Yves Lemonier, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par René Lemonier, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

26 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Mme. Vve. Dauvin a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Claude Dauvin, son époux, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

26 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Victoire Gravier, m.h. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Jolibois, *alias* Pierre Dominique Jolibois, *alias* Jean Baptiste Jolibois, décédé ab intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

26 juil W. F. C. DUPLESSIS, register.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Jefferson*—COUR DES PREUVES—Succession de feu David Mullony—Vendredi, 9 août 1833, j'exposerai en vente, à la maison de cour, à midi, pour le compte de la succession de feu David Mullony, les esclaves et propriétés ci-après, savoir :

1°. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 2, ayant (mesure anglaise) 32 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Rousseau et Chippewa, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec les édifices qui sont dessus.

2°. Un autre lot de terre, situé dans le même faubourg, attenant au précédent, et ayant les mêmes dimensions.

3°. Les maisons en bois situés sur un terrain, appartenant à M. Thomas Barrett, faubourg Lafayette, et sur la rue de la Levée et la Bourse l'acquéreur sera tenu d'enlever les édifices qui se trouvent sur le dit lot, dans le délai de dix jours après la publication.

4°. Et les esclaves suivans : Mary, âgée de 16 ans, Friday, âge de 10 ans, Sam, âge de 20 ans et Ben, âgé de 25 ans.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

12 juil 3 J. M. HARANG, juge.

BOIS.—50 boucs et débarquement du navire Florida, de New-York, et à vendre par

21 juillet LINCOLN & GREEN

BEURRE DE GOSHEN & FROMAGE—50 barillets beurre de Goshen, 50 boites fromage, 20 caisses fromage en ferme d'arrivée à vendre par

21 juil THOMSON & GRANT.

---

50 CAISSES Lemons, 10 balles d'amandes, 30 sacs poivre de Sumatra, 30 sacs gingham, à vendre par

21 juil THOMSON & GRANT.

FARINE—200 barils, à vendre par

17 juil Fic. PERRET, 50, rue Toulouse.

WHISKY, MAIS, &c.—200 sacs Maïs, 2 Lots de sauvebarque, 17 barils Whisky, 7 ditto Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par

GRAY, DURRIVE & Co.

15 juillet 38, Nouvelle Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles Shalls, imprimés;

2 do. indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indiennes, 7/8 de largeur;
2 balles Couvertures fines, dites 6 points;
6 caisses Nin Hermitage supérieur;
50 do. Bretzen Logville do.
3 caisses Chandelles de suif,
5 barils Vin de Grenache (Roussillon),
Kaisse de 50 bouteilles liqueur superfines,
3 caisses Sirop d'orgeat, &c.
2 boucauts fil à voile.

T. NICOLET & Co.

VINS de Porto et de Sterise, de Cette-Madère, Chât aux-Margeaux, et de l'Hermitage—

20 caisses Cire blanches,
3 boucauts madère pour teinture,
200 ballots Toile à voile de coton,
20 caisses Tabac manufacturé,
100,000 Cigarres,
7,000 Sacs de pièce; à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.

13 juillet rue Royale, N° 117

ON demande un navire pour Bordeaux, s'adresser à

8 juil J. MAGER.

DEMANDE de 300 actions de la Banque de Union,

CHS. HATREL,

8 juil rue de Chartres, No. 123.

A VENDRE.

UN Terrain située faubourg Montreuil ayant 53 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur à la rue Crups. CHS. HATREL,

8 juil rue de Chartres, No. 124.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE & CIGARRES—En débarquement du brick Aurora, venant de la Havane et à vendre par F. H. PETITPAIN,

8 juil encoig. Chartres & Toulouse.

---

250 SACS café de la Havane, en débarquement du brick Massachusetts, à vendre par

3 juillet LINCOLN & GREEN

---

100 SACS poivre de Sumatra en débarquement du brick Latona, et à vendre par

3 juillet DUCROS & MORE

A VENDRE en gros et en détail par le soussigné, 16 boucauts jambons de Cincinnati, garantis de première qualité et dont deux expressément préparés pour l'usage des familles. PAUL CIEUTAT,

rue St. Philippe, No. 21.

Aussi: Tous les articles de grocerie en général et un assortiment de félerico qu'il offre à un rabais considérable. Vu de clore cet article. 5 juillet.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,

5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant;
50 do. do. do. Neroly pure;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.

31 mai P. BONNABEL & FRERE.

LE soussigné continuera de tenir son magasin de marchandises sèches au No. 100, rue de Chartres.

1er juillet—4 CHARLES DERANCO.

ON a besoin d'un jeune homme de bonnes mœurs, connaissant la partie de marchandise sèches, et parlant le français et l'anglais, s'adresser chez

1er juillet J. & J. DARAMON.

CAFE' DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par

F. H. PETITPAIN,

18 juin rues Toulouse et Chartres

EN débarquement du navire le Hiram, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147.—Vin rouge en barriques St. Emilion et Médoc, des années 1825 et 1827; vieille eau-de-vie de Cognac, dite Nantaire, par pipes et demi-pipes; le tout ayant droit au drawback. Aussi: d'importation antérieure, vins en barriques et en caisse des crûs ci-dessus mentionnés, blanc et rouge en caisse.

10 juillet P. LAFAYE.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par

17 mai BENJ. BOOTH & CO.

---

4 JUILLET.

DISTRIBUTION DES PRIX à l'Examen public semi-annuel DU

COLLEGE DE SPRINGHILL.

ECRITURE.

3me. CLASSE.—*Prem.* Ar. D'aquin, Nouvelle-Orléans.
" *Acc.* E. Vienne, do.

2de. CLASSE.—1*er Prem.* B. Jayles, Suggsville, A.
" 2*d Prem.* O. Reggio, Nouvelle-Orléans.
" 1*er acc.* A. Maxent, do.
" 2*d acc.* E. Mullony, do.

1re. CLASSE.—1*er Prem.* { B. Dufour, Nouvelle-Orléans / *Ex Æquo.* / L. Pradat, do.
" 2*d Prem.* Ad. D'aquin, do.
" 1*er Acc.* T. Vienne, do.
" 2*d Acc.* J. Norra, do.

ARITHMETIQUE, (*Pratique.*)

3me CLASSE.—1*er Prem.* T. English, Suggsville, A.
" 2*d Prem.* D. Gayles, do.
" 1*er Acc.* M. Clinch, Pensacola.
" 2*d Acc.* E. Mullony, Nouvelle-Orléans.

2de. CLASSE.—1*er Prem.* Ad. D'aquin,
" 2*d Prem.* J. Armand, paroisse St.-Jacques
" 1*er Acc.* D. Degruys, Nouvelle-Orléans,
" 2*d Acc.* F. Pradas, Nouvelle-Orléans.

1re. CLASSE.—1*er Prem.* E. Bouny, Nouvelle-Orléans,
" 2*d Prem.* J. Norra,
" 1*er Acc.* B. Dufour,
" 2*d Acc.* M. Volant-Labatre, N.-Orléans.

ARITHMETIQUE (*Raisonnée!*)

2de. CLASSE.—1*er Prem.* B. Jourdan, Nouvelle-Orléans,
" 2*d Prem.* W. McCutcheon, St.-Charles,
" 1*er Acc.* B. Toddell, Nouvelle-Orléans,
" 2*d Acc.* L. McCutcheon.

1re. CLASSE.—1*er Prem.* Rosem. de Armas N.-Orléans,
{ R. de Armas, Nouvelle-Orléans,
Ex Æquo.
E. Jourdan, Nouvelle-Orléans,
" 2*d Prem.* J. St-Martin, do.
" 1*er Acc.* G. Ducatel, do.
" 2*d Acc.* H. Pitot, do.

ALGEBRE.

Prem. H. Griffin, do.
1*er Acc.* G. Lanaux, do.
2*d Acc.* A. Montreuil, do.

LANGUE ANGLAISE.

3me. CLASSE.—*Analyses grammaticales.*

1*er Prem.* B. Dufour,
2*d Prem.* J. Armand,
1*er Acc.* F. Gingac,
2*d Acc.* Ar. Montreuil.

COMPOSITION ANGLAISE.

1*er Prem.* R. Communi, Nouvelle-Orléans,
2*d Prem.* G. Roussel, Bonnet Quarré,
1*er Acc.* P. Dufour,
2*d Acc.* J. Armand,

3me. CLASSE.—*Composition anglaise.*

1*er Prem.* J. Deschamps, Savannah,
2*d Prem.* J. Blanc, Nouvelle-Orléans,
1*er Acc.* M. Clinch,
2*d Acc.* T. Englis.

TRADUCTION ANGLAISE.

1*er Prem.* J. Blanc,
2*d Prem.* L. Pradat,
1*er Acc.* H. Deschamps,
2*d Acc.* N. Crozat, Pensacola.

2de. CLASSE ANGLAISE—*Composition.*

1*er Prem.* J. Ross, St-Stephens, A.
2*d Prem.* Beauvillain,
1*er Acc.* J. Dufayet,
2*d Acc.* L. Bouny.

TRADUCTION—1*er Prem.* B. Jourdan,
" 2*d Prem.* E. Mullony,
" 1*er Acc.* F. Bouny,
" 2*d Acc.* J. Ducayet,

1ERE. CLASSE ANGLAISE—*Composition :*

1*er Prem.* H. Griffon,
2*d Prem.* G. Lanaux,
1*er Acc.* B. Todd, Linchburg, Virginie,
2*d Acc.* H. Pitot.

TRADUCTIONS—1*er Prem.* B. Todd,
" 2*d Prem.* H. Griffon,
" 1*er Acc.* G. Lanaux,
" 2*d Acc.* B. de Armas,

LANGUE FRANCAISE :

1ERE. CLASSE—1*er Prem.* S. McCutcheon, St-Charles,
" 2*d Acc.* B. Mesher, Mobile,

3me. CLASSE—*Orthographe*—1*er Prem.* E. Mullony,
" 2*d Prem.* G. Barclay, Pensacola
" 1*er Acc.* A. Cruzat, do.
" 2*d Acc.* G. Fauchet, N. Orléans

ANALYSES GRAMMATICALES :

Prem. W. Ross, St-Stephens,
1*er Acc.* E. Mullony,
2*d Acc.* H. Birkel, Nouvelle-Orléans.

2DE. CLASSE—1*er Prem.* M. Volant,
" 2*d Prem.* E. Bouny,
" 1*er Acc.* Al. Landry,
" 2*d Acc.* J. Vicaud,

2DE. CLASSE FRANCAISE—*Composition.*

1*er Prem.* E. Bouny,
2*d Prem.* { Al. Landry, / *Ex Æquo.* / A. Brulé,
1*er Acc.* M. Volant,
2*d Acc.* B. Dubuy,

1RE. CLASSE FRANCAISE

ANALYSES LOGIQUES :

1*er Prem.* G. Lanaux,
2*d Prem.* G. [illegible]
1*er Acc.* [illegible]
2*d Acc.* [illegible]

ORATOIRES :

1*er Prem.* [illegible]
2*d Prem.* G. [illegible]
1*er Acc.* H. Pitot,
2*d Acc.* J. St. Martin et [illegible]

LANGUE [illegible]

TRADUCTION—
"

1*er Prem.* [illegible]
2*d Prem.* T. [illegible]
1*er Acc.* M. [illegible]
2*d Acc.* G. [illegible]

TRADUCTION—
"

1*er Prem.* [illegible]
2*d Prem.* [illegible]
1*er Acc.* [illegible]
2*d Acc.* [illegible]

1*er Prem.* [illegible]
2*d Prem.* [illegible]
1*er Acc.* [illegible]
2*d Acc.* [illegible]

FOIN, MAIS ET AVOINE.—On en trouvera constamment à l'encoignure des rues St. Louis et Tremé, après le bassin. S'adresser sur les lieux ou à

19 juillet JULES LE BLANC, rue Royale, N° 103.

LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :

2 caisses Pruneaux de 60 paubans chaque caisse;
100 paniers Anisette de Bordeaux;
20 petits barils Sirop de Limon;
80 caisses Sucre blanc de la Havane;
50 caisses Liqueur superfine;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple;
Jus de citron en barils et en damejeanne;
Amandes en coque et cassées;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille;
Confitures de la Havane en caisse de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

---

TUILES—50,000 carrés en débarquement du navire Bolivar, à vendre par

24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

FROMAGE.—50 caisses Fromage pâte grasse, 500 Fromages tête-mort, de Hollande, en débarquement du navire Bolivar, et à vendre par

24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

RIZ—50 boucauts riz de Charleston, de première qualité, à vendre par F. H. PETITPAIN,

8 juil encoignure Chartres & Toulouse.

PENSIONAT DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGE PAR

Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,

Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe... Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

[illegible] suivons sont chargés des autres branches de [illegible]

[illegible] pour l'écriture et l'anglais.
[illegible] pour le chant.
[illegible], pour le piano et la harpe.
[illegible], pour l'espagnol.
[illegible], pour le dessin.
[illegible] pour la danse.

[illegible]onnels et une surveillance exacte et continuelle. L'écriture saine, un traitement doux et ferme, [illegible] de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS :

Pension, pour douze mois	$280
Demi-pension, do	144
Externat, do	96
Harpe, par trimestre	30
Piano, do	30
Danse, do	22
Chant, do	30
Dessin, do	
Espagnol, do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payés. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparément ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

Les classes sont ouvertes depuis le 1er. de juillet.

Les pères et mères de famille sont invités à visiter l'établissement.

Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé dans employé au cours des études classiques. Quelque flatter qu'elle [illegible] qu'il put une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignement, il lui serait impossible de le faire, puisqu'il tient, lui-même, un établissement de la même description.

M. Louis Taintinier est employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredi de chaque semaines. 3 juillet.

PENSIONNAT LOUISIANAIS

Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

Ce pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur, l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses premiers essais ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme par le passé, pour la généralité des élèves, des cours de Langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique, la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours ci-dessus.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $250 par an, payables d'avance, par tiers; pour les pensionnaires à-dessus de 12 ans et à $250 pour ceux plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les soussignés croient que les parens ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelas, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un mouchoir de nuit et une quantité suffisante de linge et de vêtemens.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 21 juin

---

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans :

[illegible] barils d'huile de Palma-Christi,
200 onces de sulfate de quinine, 35 barils de graine d'lin,
10 barils de graine de moutarde noire,
2000 boites de pâte pectorale de Regnault aîné,
200 livres de camphre, 30 barils de bois de genièvre,
1000 livres de noir animal, 20 livres d'essence de roses [illegible], 50 livres d'opium, 15 barils d'orge perlé,
[illegible] livres de gomme arabique en soite, 2000 do. do. [illegible], 20 grosses watts's chlorate matches or lucifer,
[illegible] barils de tamarin,
[illegible] henry's calcined magnesia,
[illegible] de sirop de cattlebasse,
[illegible] de colle de poisson de Russie, 100 do. de macée.
[illegible] livres de noix muscade, 10 caisses de seringues franches,
[illegible] 2000 livres d'amidon, 2 liv. d'acétate de morphine,
[illegible] onces de stryenine, 10 caisses d'arrow-root superfine,
[illegible] 50 livres de benjoin, 100 pèse-sirop en argent,
[illegible] 400 bouteilles d'anti-glaireux du docteur Guillet (véritable), 50 livres de sagou,
100 livres de sucre helmintocastop,
200 livres de gomme résine de guyac,
500 livres de borax rafiné, 4 grosses de carpenters saratoga powders, 100 livres de cubebee, 30 livres de spigelie,
Thériaque de Venise, musc, coriandre, semence de cardamome minor, do. do. major, datura stamonium,
Preston salts, pommade au sau-bois, pois d'iris,
Papier à cautère, nitrate d'argent fondu (français),
Piperin, papier de tournesol, do. curcuma,
10 barils râpure de gayac,
2 estagnons essence de bergamotte (pure), 2 do. de limon,
Simaruba, carmin superfin, oxide de manganesse,
Sous-carbonate de fer, oxide noir de fer, beur d'antimoine, cantharide entières.

L. GAMOTIS,

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier.

31 juillet—10f

AVIS.—M. Boyer (Gabriel) demeurant rue Royale, No. 106, a l'honneur de prévenir MM. les marchands de la Nouvelle-Orléans que journellement on lui présente des comptes échus qui ne le regardent nullement; en conséquence; il prie ces messieurs de donner à leurs commis des instructions plus positives; sur toutes portant toujours le prénom et le nom de Gabriel Boyer.

31 juil—2

AVIS.—Le capitaine Noël Burrat ayant quitté à la Mobile un goëlette, la *Rose-in-Bloom*, de la Nouvelle-Orléans, le 20 du courant, sans ma permission et sans m'en donner connaissance, je notifie par le présent au public de ne rien lui fournir pour le compte de cette goëlette, attendu que je ne paierai aucune dette qu'il pourrait contracter, tant au nom de la dite goëlette qu'au mien, en ma qualité de propriétaire depuis le 20 de ce mois. Je donne en outre avis à toutes les personnes qui auraient quelques réclamations contre cette goëlette de me les présenter sous dix jours de cette date.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1833.

JOAQUIN VIOSCA,

26 juillet—5 encoignure St.-Philippe et Levée.

FLEICHBEIN peintre en portrait, nouvellement arrivé de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il fait des Portraits à l'huile et au dessin, dont il garantira la ressemblance parfaite. Les personnes qui désireraient se faire peindre par lui, ou d'examiner ses ouvrages le trouveront chez lui, le matin depuis 7 jusqu'à 3 heures, rue St. Philippe, No. 24. Il ira aussi chez les personnes, qui lui feraient l'honneur de l'appeler. 31 juil—2

LE soussigné reçoit par le navire Concordia, du Havre, un grand assortiment de marchandises, consistant en meubles, tels que Toillette, Bureau, Secrétaire, Gueridon à dessus de marbre, Armoire à Glace, Lavabeau, Consolle, Table de nuit, Psyché, Toillette d'homme, Miroir à barbe, Chiffonnière, Table à ouvrage, Fauteuille, Tabouret de pied, Tableaux d'un nouveaux genre, Pendules du dernier goût, objets plaqués, tels que porte-liqueurs, porte Huillière, Bout de Table, Sucriers, &c. &c. Cafetière à la Capy, Veilleuses complètes, Baratics à beurre, Corbeilles à main, Plumeaux, &c., une caisse de Moutarde et 1 do. Chocolat. Plus, un assortiment de Verreries et Porcelaine.

29 juillet—1 VALSIN VIGNAUD.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. Penn vs. James Welsh.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. J. Bernandez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 août, à midi, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, un cheval et un dray, saisis dans la demande ci-dessus.

29 juil L. DAUNOY, marshal.

Jn. Sauvinet vs. Cassin.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 13